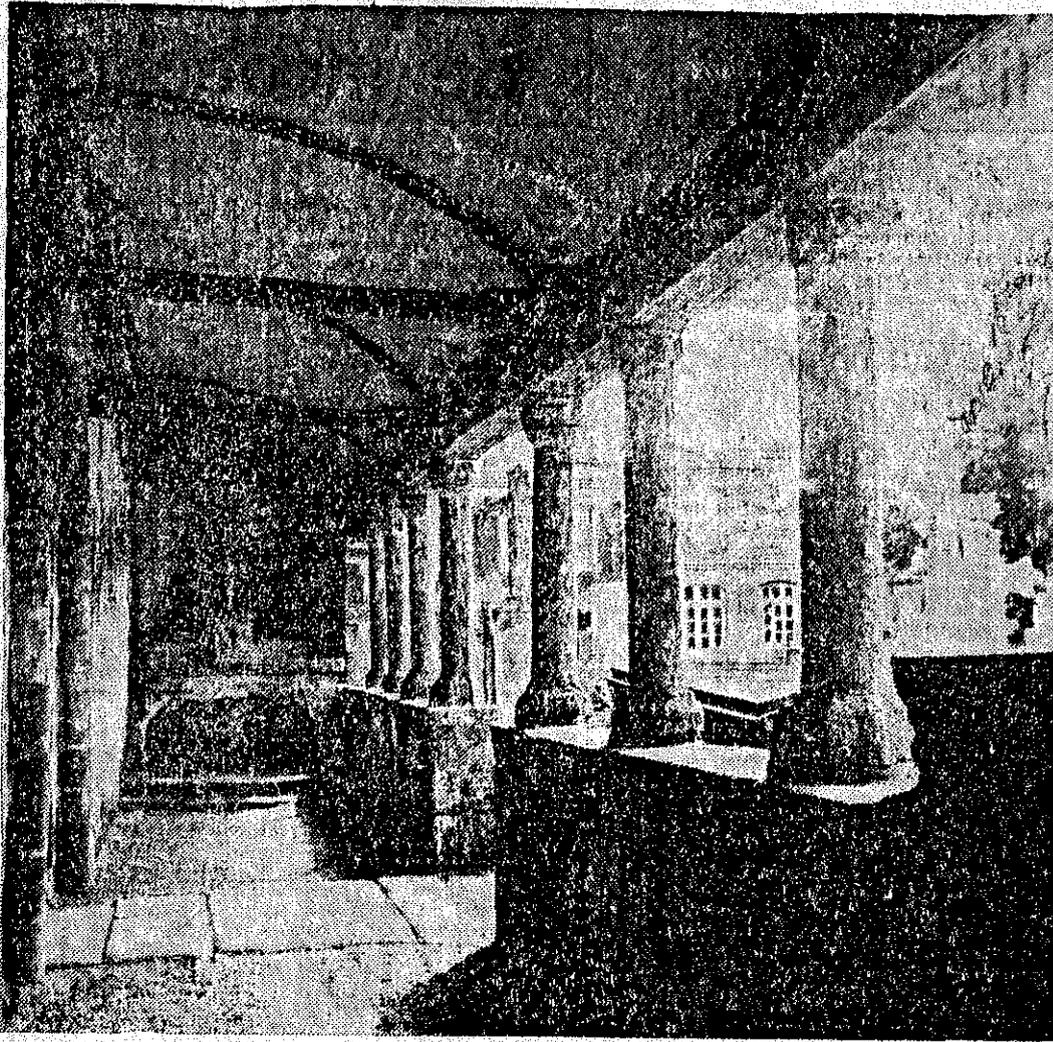




COMMUNE de CALAN



Une des curiosités de l'église : sa galerie latérale et son ossuaire

**BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATIONS**



1973

1974

1975

1976

1977

1978

1979

1980

1981

1982

1983

1984

1985

1986

1987

1988

1989

1990

1991

1992

1993

1994

1995

1996

1997

1998

1999

2000

2001

2002

2003

2004

2005

2006

2007

2008

2009

2010

2011

2012

2013

2014

2015

2016

2017

2018

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

2029

2030

1973

1974

1975

1976

1977

1978

1979

1980

1981

1982

1983

1984

1985

1986

1987

1988

1989

1990

1991

1992

1993

1994

1995

1996

1997

1998

1999

2000

2001

2002

2003

2004

2005

2006

2007

2008

2009

2010

2011

2012

2013

2014

2015

2016

2017

2018

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

2029

2030

1973

1974

1975

1976

1977

1978

1979

1980

1981

1982

1983

1984

1985

1986

1987

1988

1989

1990

1991

1992

1993

1994

1995

1996

1997

1998

1999

2000

2001

2002

2003

2004

2005

2006

2007

2008

2009

2010

2011

2012

2013

2014

2015

2016

2017

2018

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

2029

2030

1973

1974

1975

1976

1977

1978

1979

1980

1981

1982

1983

1984

1985

1986

1987

1988

1989

1990

1991

1992

1993

1994

1995

1996

1997

1998

1999

2000

2001

2002

2003

2004

2005

2006

2007

2008

2009

2010

2011

2012

2013

2014

2015

2016

2017

2018

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

2029

2030

1973

1974

1975

1976

1977

1978

1979

1980

1981

1982

1983

1984

1985

1986

1987

1988

1989

1990

1991

1992

1993

1994

1995

1996

1997

1998

1999

2000

2001

2002

2003

2004

2005

2006

2007

2008

2009

2010

2011

2012

2013

2014

2015

2016

2017

2018

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

2029

2030

LE MOT DU MAIRE

Les objectifs que la Municipalité s'était fixés pour 1986 ont été largement tenus.

Il est vrai que ma démarche est de maîtriser les dépenses communales, de prendre en compte les décisions, les réalisations prises en conseil, d'assurer le financement des projets et de répondre aux sollicitations des diverses commissions.

Ma conviction est d'être attentif à l'intérêt général, mais aussi d'être à l'écoute de tous.

A l'aube de la nouvelle année, il est d'usage que le bulletin Municipal vous informe sur les activités les plus importantes de la commune dont nous sommes gestionnaires depuis 4 ans déjà.

Nous espérons qu'il retiendra toute votre attention.

Qu'il suscitera de votre part des observations, sans doute des critiques, peut-être des encouragements que vous pourrez formuler dans la dernière page et renvoyer à la mairie.

En 1986 différentes réalisations ont été portées à l'actif de la commune dont voici les plus marquantes :

- Préparation et publication du P.O.S.; participation au SICTOM de Plouay; participation au lycée d'état d'Hennebont; réfection de la route CALAN-LANVAUDAN; ouverture d'une 4ème Classe; aménagement du terrain des sports; travaux de rénovations à l'église, enfin une bonne année de travail pour la Municipalité.

Mais l'avenir quel est-il pour nos jeunes? Avec une crise économique grave, un chômage important et accablant, Calan pour sa part n'est pas épargné et compte aussi son lot de sans emploi.

Cette situation ne laisse pas indifférente la Municipalité.

Dans cette période de fêtes et de réjouissances le Conseil Municipal et moi même vous présentent ses meilleurs vœux de santé et de prospérité pour la nouvelle année.

LE MAIRE

S. SALVAT

DEMOGRAPHIE

NAISSANCES enregistrées au cours de l'année 1986 :

Marie-Isabelle	Le MOUEL	le 15 Janvier	à Lorient
Marjolein	ERKELENS	le 6 Juin	à Ploëmeur
Jean-Marie	BEAUMONT	le 1 Juillet	à Hennebont
Maxime	JAFFRE	le 4 Juillet	à Ploëmeur
Clément	OLIVIER	le 12 Août	à Ploëmeur
Vincent	LE COHU	le 16 Décembre	à Ploëmeur

MARIAGES enregistrés au cours de l'année 1986 :

Gildas EVEN et Véronique GUILLERMIC le 11 Juillet

DECES enregistrés au cours de l'année 1986 :

Gilles	CLAUSS	à Meslan	le 2 Février
Jeanne-Marie	LOMENECH	à Hennebont	le 14 Mars
Joseph	TANGUY	à Hennebont	le 9 Avril
Marie-Françoise	GUYADER	à Lorient	le 28 Avril
Jean-Marie	MIFORT	à Hennebont	le 1 Septembre
Noël	CARRE	à Hennebont	le 25 Septembre
Joseph	LOMENECH	à CALAN	le 30 Septembre

RECENSEMENT

- En 1984 la population de CALAN comptait 571 habitants.
- Avec un recensement complémentaire effectué en 1986 la population est de 609 habitants.

RENSEIGNEMENTS

Suite à l'absence de madame Le COHU Hélène pour congés de maternité, le secrétariat est assuré par Melle Anne-Marie Le CORRE à qui nous souhaitons la bienvenue.
Pour information voici les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie.

Lundi	: de 13 H 30 à 17 H 30
Mardi	: de 9 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 30
Mercredi	: de 9 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 30
Jeudi	: de 9 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 30
Vendredi	: de 9 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 30
Samedi	: de 8 H 30 à 12 H 00

COMMISSION DES FINANCES

BUDGET PRIMITIF 1986

- Le budget 1986 a été voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Ce budget a la particularité de maintenir les mêmes taux d'imposition que l'an passé. De ce fait, l'augmentation des Impôts locaux n'est pas due à la Municipalité mais à l'Etat, ce qui, sans nul doute, sera apprécié par les Calanais.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Nous constatons une augmentation du budget de fonctionnement de 14,15 %.

Trois raisons principales expliquent cet état de fait.

1- L'adhésion au S.I.V.U. de l'école de musique et au SICTOM de Plouay (ramassage des ordures ménagères).

2- Le fonctionnement du groupe scolaire, du terrain des sports l'ouverture de la 4ème classe et les transports scolaires.

3- Le remboursement des emprunts liés à la construction du groupe scolaire, salle polyvalente et aux travaux de voirie.

Nous constatons que les recettes augmentent dans les chapitres "Produits d'exploitation" et "Produits domaniaux" de 52,48 % sur 1985.

SECTION DE FONCTIONNEMENT-VUE D'ENSEMBLE

Dépenses : 858 172,00 F

Recettes : 858 172,00 F

SECTION D'INVESTISSEMENT

Toutes les dépenses ont été auto-financées par la récupération de la T.V.A. et les subventions diverses.

PROGRAMMES

Eglise	:	16 000,00 F
Acquisition terrain Cimetière	:	40 000,00 F
Aménagement terrain des sports	:	58 500,00 F
Mobilier et Materiel Administratif	:	10 000,00 F
Mobilier et Materiel Scolaire	:	15 000,00 F
Equipement Cantine	:	15 000,00 F
Travaux Batiments 4eme Classe	:	25 000,00 F
Circuit Annexe d'eau	:	8 000,00 F
Voirie Communale	:	200 000,00 F
Vestiaires Douches	:	5 000,00 F

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

<u>Dépenses</u>	:	455 806,00 F
<u>Recettes</u>	:	455 806,00 F

BALANCE GENERALE

<u>Dépenses</u>	:	1 313 978,00 F
<u>Recettes</u>	:	1 313 978,00 F

DETTE EN CAPITAL : 2 100 938,49 F

ANNUITES : 304 818,57 F

COMPTE ADMINISTRATIF 1985

Le vote du compte administratif a été voté à la majorité des voix (sept pour et une abstention)

FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement prévues s'élèvent à : 949 223,67 F

Dépenses réalisées à ce jour : 828 996,14 F

Recettes de Fonctionnement : 783 800,42 F

L'exédent de fonctionnement de clôture s'est élevé à : 129 686,09 F

INVESTISSEMENT

<u>Recettes</u>	:	1 477 029,79 F
<u>Dépenses Prévues</u>	:	1 477 029,79 F
<u>Dépenses Réalisées</u>	:	877 030,65 F

Exédent d'investissement de Clôture: 566 526,14 F

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Les excédents du compte administratif sont repris au budget supplémentaire.

Section de fonctionnement : 165 193,09 F
Section d'investissement : 1 108 588,52 F

Le budget est donc équilibré.

En conclusion il apparait que la pression fiscale est encore relativement modérée dans l'ensemble. En revanche, l'endettement est plutôt important. La marge de manoeuvre existe donc encore sur la pression fiscale.

Pour 1987 la recette à attendre du fond de compensation de la T.V.A n'atteindra pas celle de 1986, environ la moitié, il faudra en tenir compte.

Il est certain que compte tenu de la population, et du fait que le remboursement de la dette tendra à absorber une plus grande part des recettes de fonctionnement, la commune ne pourra poursuivre son équipement à un rythme aussi accéléré.

AIDE SOCIALE

L'année 1986 a été assez calme d'un point de vue des demandes d'aide.

Seule innovation, un repas offert aux Anciens de la commune, à la place du colis traditionnel.

Il sera fait, malgré tout, attention aux cas exceptionnels.

BIBLIOTHEQUE

Là aussi, tout est calme, trop calme d'ailleurs. Les bénévoles avaient fait un questionnaire à remplir par chaque famille de CALAN. Une dizaine de réponses seulement nous sont parvenu nous trouvons dommage un tel manque d'intérêt pour la lecture. Les heures d'ouverture sont les mêmes que l'an passé, c'est à dire le Samedi de 14h à 15h; dans l'ancienne classe à côté de la mairie (entrée par la cour).

Nous espérons que pour 1987, les Calanais soient plus motivés et que nos adhérents seront plus nombreux.

Nous rappelons que la bibliothèque est totalemtent gratuite.

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

LIBELLES	Bases notifiées	Taux appli- qués par décisions du Conseil Municipal	Va- ria- tion de taux	Produit résultant de la déci- sion de l'A. Dél	Varia- tion du produit
Taxe d'Habitation	1 114 530	9,10 %	1 %	101 422	11,19 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	439 810	8,24 %	1 %	36 240	8,70
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	225 260	22,03 %	1 %	49 625	5,33
Taxe professionnelle	741 260	8,78 %	1 %	65 083	35,43
TOTAL	2 520 860			252 370	15,16 %

TABLEAU COMPARATIF EN MATIERE DE TAUX DES COMMUNES DU CANTON

COMMUNES	BUBRY	PLOUAY	QUISTINIC	LANVAUDAN	Moyenne Dép.	Moyenne Régionale	
T.H	12,24	13,91	12,37	12,25	8,16	10,23	
F.B	14,80	20,70	17,38	14,40	13,53	13,33	
F.N.B	38,74	48,51	33,53	36	37,77	45,44	
T.P	10,63	14,11	10,80	7	8,22	9,50	

ECOLE PUBLIQUE

L'effectif de l'école est le suivant :

Maternelle 38 élèves : 2 classes

Primaire 36 élèves : 2 classes

Madame HINAULT a été nommée à l'école publique à la suite de la création de la 2ème classe Maternelle.

- Cette année encore la municipalité apporte une aide importante à l'école publique, et cela représente une somme considérable sur le budget de fonctionnement.
- Nous pensons qu'actuellement cette aide financière est légitime mais aussi qu'elle a atteint un maximum.
- Il sera difficile d'augmenter d'autant cette somme tous les ans.
- Il est vrai que cette année, l'ouverture d'une 2ème classe maternelle et l'obligation d'aménager une 4ème classe dans le bâtiment de la mairie, a entraîné des dépenses supplémentaires.
- Suite à la réunion du conseil de parents d'élèves en date du 25 octobre 1986, où étaient invités le maire et un adjoint, réflexion a été faite qu'il y avait un livre pour deux élèves.
- De ce fait, nous pensons être en droit de poser des questions sur la gestion des fournitures scolaires et surtout sur les priorités d'achats.

Voici quelques chiffres qui vous permettrons de juger de cet effort.

SUBVENTIONS

Fournitures Scolaires	: 150 F par enfant
Colis de Noël	: 34 f par enfant
Piscine	: 3,50 F par enfant et par séances (20)
Classe de neige	: 100 F par enfant

INVESTISSEMENT

Equipement Cantine	: 15 000 F
Mobilier scolaire	: 15 000 F
Travaux aménagements 4ème classe	: 32 000 F

FONCTIONNEMENT

ECOLE PUBLIQUE

Frais P.T.T.	:	1308,92
Septembre à Juin 86 Electricité	:	45560,40
Eau	:	900,00
Annuités de Remboursement	:	165491,53
Septembre 85 à Juin 86	:	61979,68
Frais de personnel	:	

- Il en résulte que la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école représente 30 % environ du budget de la commune.
- Pour les fournitures scolaires et pour le fonctionnement, une subvention de 200 F par élève a été demandée à la commune de LANVAUDAN pour 6 enfants scolarisés à CALAN.

ECOLE PRIVEE

- Les mêmes subventions sont attribuées aux 19 élèves de CALAN scolarisés à Plouay.
- La prise en charge des transports scolaires est versée par la commune : 20 000 F. Dans cette somme, le conseil Général prend en charge 30 % pour les primaires et 40 % pour les maternelles.

CANTINE MUNICIPALE

- Le prix du repas est de 12 F et cela depuis sa création.
Pour la période de septembre 1985 à juin 1986 nous avons servi 4777 repas payants plus 356 repas servis aux T.U.C.

Dépenses de fonctionnement

Alimentation	:	22 609,59 F
Salaires	:	16 274,89 F
Charges sociales	:	2 307,94 F
Total	:	<u>41 192,42 F</u>

- Nous constatons que ce budget de fonctionnement est équilibré par les recettes, mais il faut tenir compte des dépenses d'électricité, de chauffage et d'entretien.
- Ceci prouve une gestion saine de la part de la municipalité mais aussi des compétences non niabiles de la responsable de la cantine, qu'ici nous remercions.
- Lors du budget primitif 1986, en section, investissement, nous avons porté la somme de 15 000 F pour l'achat d'une gazinière supplémentaire.

GARDERIE MUNICIPALE

- Sa fréquentation moyenne est de : 52 enfants par mois.
- Concernant les horaires et les tarifs vous adresser au secrétariat de la mairie.
- De septembre 1985 à juin 1986 les dépenses sont équilibrées par les recettes.

Dépenses :

Salaires	:	7 181,32 F
Charges Sociales	:	1 028,34 F
Total	:	<u>8 209,66 F</u>

Depuis septembre 1986 Madame Véronique EVEN assure la garde des enfants à la sortie de la cantine.

--Les travaux d'utilité collective s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans n'ayant jamais eu d'emploi ou en situation de chômage.

- Cela offre la possibilité d'acquérir une culture technique et l'amorce d'une vie professionnelle.

- La durée est de 3 mois minimum et de 1 an maximum au rythme de 20 heures par semaine.

Le reste du temps étant réservé à la recherche d'un emploi et à des actions de formation complémentaire.

- Quant à la rémunération, l'Etat prend à sa charge le salaire fixé à 1 250 F par mois et la couverture sociale.

- La personne morale organisatrice (dans notre cas : la commune) peut verser une indemnité complémentaire de 500 F par mois.

- Nous ne le faisons pas car ceci n'est pas une obligation, mais nous fournissons à celui qui le désire un repas gratuit le midi à la cantine.

La commune utilise 5 jeunes ainsi répartis :

Secrétariat Mairie : 1

Cantine : 1

Travaux Divers : 1
Terrain des sports

Ecole : 2

- Nous avons commencé l'année scolaire avec 4 TUC, la Sous-Préfecture nous oblige à n'avoir que 2 TUC jusqu'au mois de juin 1987, suite à l'ouverture de la 2ème classe maternelle.

-Lors de la Rentrée scolaire 1987/1988 nous essayerons de pallier à ce fâcheux contre-temps.

INFORMATION

Divagation d'animaux Domestiques

Nous avons été saisis de plaintes concernant la divagation d'animaux, de chiens notamment, qui circulent en liberté totale dans le bourg. Ces derniers ont commis des accidents sur des personnes adultes, des enfants, et d'autres animaux.

Nous demandons aux propriétaires de surveiller leurs animaux pour qu'ils ne commettent pas de dégâts aux tiers et ne soient pas cause d'accidents. Les chiens doivent être tenus en laisse et enfermer la nuit, pour éviter toute divagation dans l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité publique.

Le Maire

S.I.C.T.O.M

- Le 17 janvier 1986 après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide de s'associer aux communes de PLOUAY - INGUINIEL - QUISTINIC - LANVAUDAN afin de créer le syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des ordures Ménagères de la Région de PLOUAY.

- Le Lundi 4 Août a marqué une évolution radicale de la collecte des ordures ménagères dans les cinq communes du canton et une avancée dans la protection de l'environnement avec la mise hors service et ensuite la remise en état des lieux, des décharges qui sont arrivées à saturation.

Le SICTOM a passé une convention avec le SIVOM de LORIENT pour utiliser l'usine de traitement de Lan-Sevelin en CAUDAN.

- Le SICTOM de PLOUAY utilise un camion benne de 16m³ servi par trois salariés ayant chacun le permis P.L. Tout cela s'est fait en neuf mois (étude et mise en place) sous la présidence de Monsieur Yves Le CABELLEC, conseiller Général, maire de Plouay, avec le concours de la Direction de l'équipement.

Le SICTOM a attribué 20 conteneurs de 1100L et 750 L à la commune de CALAN...

- La collecte des ordures ménagères se fait selon les itinéraires suivants :

Itinéraire du Mardi : (toutes les semaines)

Le Guern - Cosquéric - Kerihuel - Le Bourg.

Itinéraire du Mercredi : (tous les 15 jours)

Cléherne - Manéméno - Kergarenne - Kerandiot - Guernalon - Kerguéris - Fontaine Maria.

- Les ordures ménagères doivent impérativement être mises dans des sacs en plastique fermés avant d'être déposées dans les conteneurs.

- A noter que l'utilisation de la décharge actuelle, ou de décharges sauvages sont interdites et, éventuellement, sanctionnées. Il y va de l'agrément de vie de tous.

Exclusion des résidus non assimilables dans les conteneurs et ne pouvant être traités à l'usine.

Sont exclus :

a) les déblais, gravats, décombres et débris provenant des travaux publics et particuliers.

b) les cendres et mâchefers d'usines, les déchets anatomiques ou infectieux, ainsi que les déchets et issues d'abattoirs.

c) d'autres résidus :

- huiles; graisses; boues et autres produits de réseaux d'épuration; hydrocarbures; liquide en général.

Il a été trouvé des bidons d'huile dans un conteneur. Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de déposer ce genre de résidus.

SIVU MUSIQUE

Le syndicat intercommunal de la région de Plouay s'est réuni le 6 octobre à la mairie d'Inguiniel pour établir un programme sur l'organisation administrative de l'école de musique, pour l'année scolaire 1986-1987.

Le poste de professeur de solfège, piano dont le recrutement s'est effectué sur concours à Plouay et conformément aux textes officiels de la fonction publique a permis d'admettre à mi temps Melle BESLY qui aura la responsabilité de l'organisation et de la pédagogie de l'école, en relation avec les élus, les élèves et les autres professeurs, Monsieur Jacques CRENNE (guitare) et Melle DANIEL (flûte traversière).

Répartition des effectifs par commune

PLOUAY	: 36 élèves	LANVAUDAN	: 14 élèves
INGUINIEL:	15 élèves	CLEGUER	: 2 "
CALAN	: 8 "	CAUDAN	: 1 "
BUBRY	: 2 "		

La répartition des heures par discipline s'élève à 14 heures par semaine au total, hormis le chant choral.

Les cours sont donnés à la salle des fêtes de Plouay, le mardi à 17 heures, le mercredi après-midi et le samedi après-midi.

La participation communale pour CALAN est de 3 330 F.

Pour information complémentaire s'adresser aux responsables Mr BEAUMONT et Mr BARBIER.



COMMISSION DE L'URBANISME

CERTIFICATS D'URBANISME DELIVRES EN 1986

Demandes de C.U. : 7
Mutations d'immeubles : 2

PERMIS DE CONSTRUIRE

Rénovations : 4
Garages : 1
Bardages de Pignons : 2
Maisons individuelles : 2

P.O.S

- Le plan d'occupation des sols a été soumis à l'enquête d'utilité publique durant 1 mois. L'arrêté modifiant le projet P.O.S a été pris le 4.12.86 par délibération du conseil municipal.

- La commune de CALAN ne disposait d'aucun document d'urbanisme. Les autorisations d'occupation et d'utilisation du sol ont, jusqu'alors, été délivrées sur la base du règlement National d'urbanisme.

DEFINITION DES ZONES

ZONE UA : Destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec celui-ci.

ZONE NA : Parties du territoire de la commune destinées à être urbanisées.

ZONE NB : Partiellement desservie par des équipements qu'il n'est pas prévu de renforcer et dans laquelle des constructions ont déjà été édifiées est destinée principalement à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat.

ZONE NC : Protection et développement des activités agricoles, aquacoles, sylvicoles ou extractives.

ZONE ND : Protection des sites : dominante naturelle et non constructible.

LES OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

Le plan d'occupation des sols prévoit, en particulier :

- Un accroissement modéré de l'habitat en privilégiant la confortation du bourg
- La pérennité de l'agriculture
- La protection du patrimoine naturel et architectural

Pour les Implications

- Le P.O.S apparait nécessaire pour savoir ce que l'on peut faire sur la commune, où et comment, et éviter des situations conflictuelles, en particulier, en zone naturelle, compte tenu des nuisances de l'agriculture moderne.
- L'essentiel des extensions de l'urbanisation s'opèrera dans les zones déjà équipées ou à équiper par les propriétaires (NA). Un tel développement ne devrait pas entraîner de difficultés particulières ni de charges supplémentaires pour la commune.

LE BOURG

Le P.O.S a été étudié dans le sens du renforcement et de l'organisation du bourg.

- Le secteur U.A a : La définition fixée à l'article 10 du règlement devrait favoriser la bonne insertion des constructions nouvelles dans le tissu ancien.
- Quant à l'aspect des futures constructions, il a été estimé préférable que les prescriptions architecturales soient édictées à postériori dans le cadre de l'examen des projets par l'Architecte des Bâtiments de FRANCE puisque tout le secteur UA est couvert par un périmètre de protection de monument historique classé.

LES VILLAGES ET HAMEAUX

- L'étude et l'extension des hameaux et villages ont été menées avec le souci d'éviter la dispersion de nouvelles habitations.
- Les limites des périmètres NB contiennent les parcelles, ou parties de parcelles, que l'on peut considérer comme faisant physiquement partie de ces groupements.
- En fait, les zones NB, sont conçues en tant que zones d'implantation des constructions. Ceci a l'avantage d'une part, de mieux contrôler le développement du village dans le site, et d'autre part, d'éviter un gaspillage d'espace.

Aux besoins présents et futurs en terrain constructibles
le P.O.S organise un développement à l'échelle de la commune sachant qu'un certain ralentissement du rythme de la construction s'est établi. A titre d'exemple, le Lotissement Parc-Néhué n'est aujourd'hui que partiellement occupé.

- Le P.O.S. de CALAN prévoit la possibilité d'accueil d'activités artisanales, industrielles ou commerciales par la définition d'un secteur NAI. L'insertion de certaines activités dans les zones U et NA est aussi possible.

- Enfin, un des traits les plus marquants du territoire communal est le bocage sur talus. L'évolution de l'espace naturel sera surtout dépendante des remembrements agricoles amiables

- Le plan et le règlement peuvent être consultés à la mairie aux heures d'ouvertures.

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION

Eclairage public

La réalisation des travaux sur le programme 86 est en cours d'achèvement.

Le secteur de Beg er Lann n'est pas terminé.

La raison est simple, étant donné l'absence de poteaux électriques le long de la chaussée, le syndicat a différé les travaux pour 1987.

EAU .CIRCUIT ANNEXE

Cette année nous avons changé la cuve de Néneslan qui après 20 ans de services était en mauvais état.

Pour l'année 87 il est prévu une analyse de potabilité pour les différentes stations de la commune.

AMENAGEMENT DU TERRAIN DES SPORTS

- Par délibération en date du 6 septembre 1985, la municipalité de CALAN a décidé l'aménagement du terrain de Foot-Ball pour un montant de 58 800 F.
- Le Conseil Général et la Direction Départementale de la jeunesse et des sports nous a accordé l'autorisation de commencer les travaux du terrain des sports sans attendre la décision attributrice de subventions et sans en perdre le bénéfice éventuel qui certainement nous sera accordé au cours de l'année 1987.

Les travaux prévus consistent à :

- La construction d'une plateforme de jeux de 70x50 m. Cette aire gazonnée doit servir de terrain d'entraînement pour les séniors, les jeunes, et les scolaires.
- La mise en place d'une clôture autour du plateau d'évolution qui permet la pratique du tennis.
- L'installation, sur un poteau béton armé, de deux projecteurs pour l'éclairage du terrain d'entraînement.
- La création d'un jardin d'enfants avec la fourniture et la mise en place de jeux tels que tourniquets, balançoires etc...
- La construction d'une aire de stationnement pour les festivités, voitures, etc... ainsi qu'un jeu de boules.
- Cette opération est sous le contrôle des services de l'équipement d'HENNEBONT.
- A ce jour voici la liste des travaux réalisés :
 - Terrain d'entraînement
 - Eclairage du terrain d'entraînement
 - Aire de stationnement
 - Clôture du plateau d'évolution
- Nous remercions tous les bénévoles qui ont participé avec dynamisme et sérieux à la pose de la clôture.

EGLISE

Les travaux de consolidation des maçonneries et la création d'un vitrail sur le transept Nord, la réfection du circuit électrique, de l'éclairage ainsi que la modification de la descente du paratonnerre sont achevés depuis le mois de décembre 1986. Le problème du chauffage est en cours à l'heure où nous éditons ce bulletin.

COMMISSION VOIRIE

Comme tous les ans la remise en état et l'entretien des routes communales prennent une part importante sur le budget de la commune.

Il reste beaucoup à faire. Les demandes sont de plus en plus nombreuses avec un réseau routier ancien, mal adapté à la circulation actuelle, des routes à élargir, des virages à modifier, des talus à araser, enfin il faudra du temps et faire des choix pour réaliser tous ces travaux.

Par arrêté du 12 Août 1986 le Conseil Général a accordé à la Commune de CALAN une subvention portant exclusivement sur les travaux de revêtements de chaussées et de curage de fossés.

Les caractéristiques de cette subvention sont les suivantes :

- Montant des travaux : 65 725 F
- Taux de subvention : 40 %
- Montant de la subvention : 26 290 F

Les travaux de réfection de la route CALAN-LANVAUDAN sont terminés.

Suite à cette réalisation, des travaux supplémentaires étaient nécessaires pour la sécurité des usagers :

- Démolition sur 100 mètres du talus bordant la V.C3 (Beg er Lann) et le curage du fossé.
- Démolition du talus droit du virage avant Manégoulannec.
- Après Manégoulannec, terrassement du talus de droite et évacuation des souches.
- Décapage de la terre végétale.
- Défoncement de l'ancienne chaussée.
- Terrassement de la nouvelle voie.
- Démolition du talus gauche et remise de la terre végétale à l'emplacement de l'ancienne chaussée.

L'ensemble de ces travaux représente une plus-value de : 62 399,50 F.

Pour information un arrêté stipule que la vitesse des véhicules est limitée à 40 Km/h sur la V.C.3 au lieu dit Manégoulannec.

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services de l'Equipement.

Depuis la suppression des deux virages à ce lieu dit, les usagers ne respectent plus la limitation de vitesse prévue par le code de la route. De ce fait cet arrêté était nécessaire, afin d'améliorer la sécurité de tout un chacun.

Pour 1987 d'autres travaux urgents sont à prévoir :

- Route de Cléguer (virage et élargissement de la voie à hauteur du presbytère).
- Le Guern (petits travaux).
- Fontaine Maria (écoulement des eaux).
- Continuer l'assainissement du bourg.
- Elargissement de certains carrefours comme place de la mairie et au calvaire.

Beaucoup de travaux que nous espérons réaliser si le budget primitif 87 le permet.

Comme tous les ans revient l'entretien normal de la voirie, busage de fossés, bouchage des trous sur la chaussée et débroussaillage des talus.

La commission de la voirie devra aussi se pencher sur la signalisation des villages, des points dangereux, établir une liste des priorités, en fonction des impératifs budgétaires.

CIMETIERE

Le conseil Municipal, dans sa séance du 7 octobre 86, a retenu le terrain cadastré section D2 n° 195 appartenant à madame DE GENNES.

Suite au rapport favorable de l'Hydrogéologue agréé concernant la réservation de ce terrain pour la création d'un nouveau cimetière, la commune se propose d'acquérir une superficie de 3000 M2 au prix de 5.F le M2, en bordure Sud-Est de la dite parcelle. Cela n'est qu'une proposition de prix, nous attendons l'accord de la propriétaire. Pour l'aménagement du cimetière, un dossier de demande de subvention a été réclamé à la subdivision de l'équipement d'Hennebont. Ce dossier sera envoyé à la Sous-Préfecture et au Conseil Général.

Cette réalisation doit être étudiée plus en détail et doit se faire sur 2 à 3 ans.

L'actuel cimetière situé autour de l'église, arrivant à saturation, il devenait urgent de prévoir son transfert au sud du bourg. Aussi nous avons établi un projet qui, par sa dimension, environ 350 emplacements, pour une mortalité annuelle de 10 habitants environ, permettra de résoudre le problème posé à la commune de CALAN pour une trentaine d'années.

LANN-VRAS

GUERN

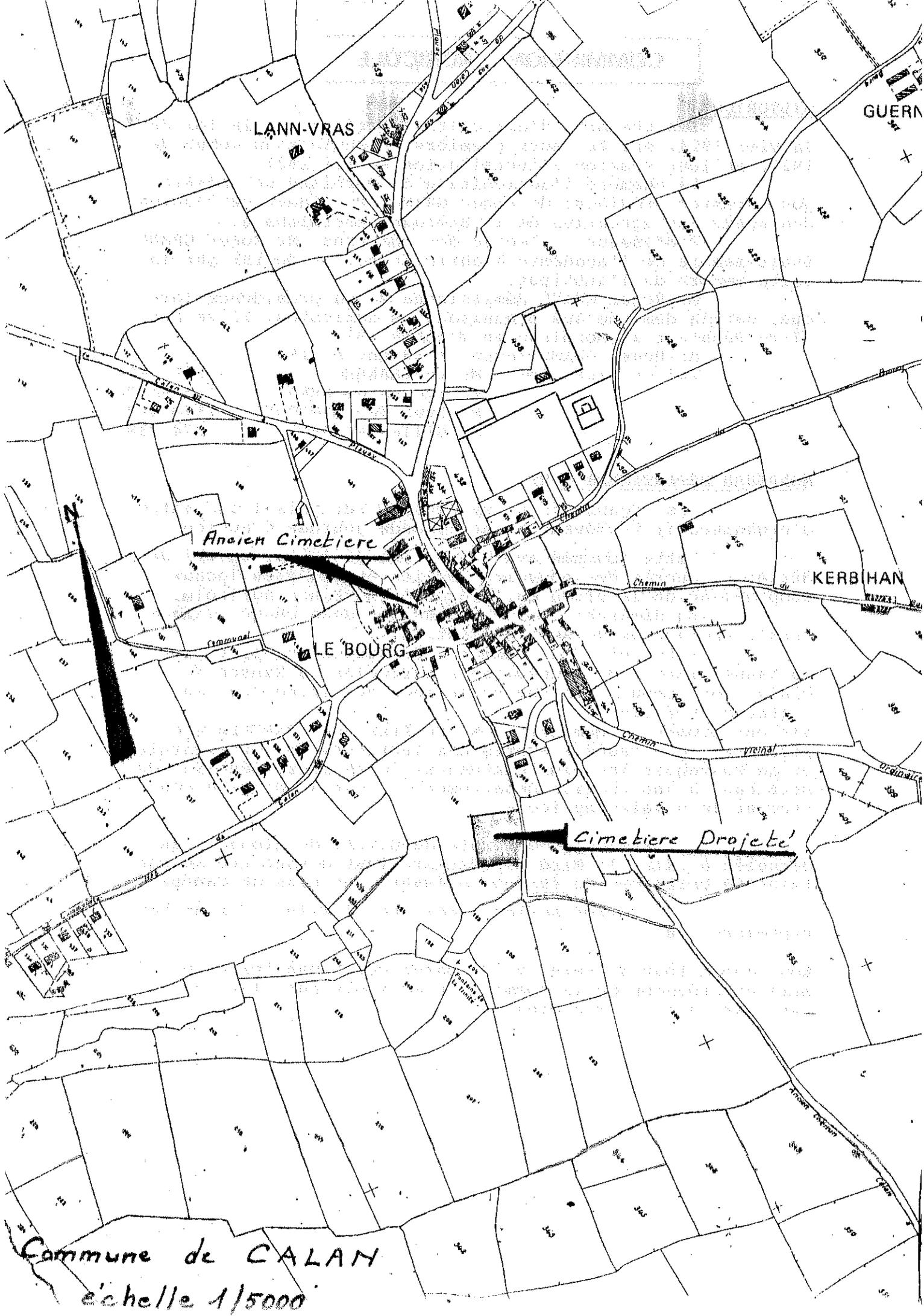
Ancien Cimetiere

LE BOURG

KERBIHAN

Cimetiere Projete'

Commune de CALAN
e'chelle 1/5000



COMMISSION AGRICOLE

HISTORIQUE

Les chambres d'agriculture, créées par la loi du 3 Janvier 1924, ont eu leurs premières élections au début de 1927, et leur session d'installation en mai 1927.

La chambre d'agriculture du Morbihan se choisit pour premier président Mr Roger GRAND, Président de l'union des syndicats agricoles de la Bretagne méridionale.

Professeur à l'école des chartres, Mr Roger GRAND était membre de l'académie d'agriculture, et devint par la suite membre de l'institut.

Mr Roger GRAND démissionna de sa présidence lorsque, sur la demande des organisations agricoles, il se fit élire Sénateur du Morbihan en octobre 1927.

Mr Roger GRAND mourut à 88 ans en 1962.

Lui ont succédés :

Mr Le LEANNEC	1927-1959
Mr Hugues de KERRET	1959-1970
Mr Yves de HALGUOUET	1970-1974
Mr Gilles POSSEME	1974-1983

MORBIHAN DEPARTEMENT MORT

Les organisations syndicales ont pris l'initiative d'organiser le 27 Novembre, une grande journée d'action.

Cette journée avait pour but de lancer un cri de détresse, auprès des pouvoirs publics et des élus locaux, compte-tenu de la crise qui frappe le Morbihan agricole.

La démarche était d'organiser dans chaque Canton rural, une action de sensibilisation.

- Les élus des communes du Canton ont participé au Rassemblement des exploitants agricoles du Canton de Plouay, ont appuyé les revendications justifiées des agriculteurs et éleveurs.

Ils ont promis de demander à Mr Le Président MARCELLIN de présenter leur requête auprès des instances Gouvernementales et de convoquer les élus cantonaux, Conseillers Généraux du Morbihan, à une réunion Départementale extraordinaire pour évoquer le malaise agricole.

- L'assemblée Générale du G.V.A. de Plouay s'est déroulée à Calan le Mardi 9 décembre 1986 devant une soixantaine de personnes où étaient présents les élus du Canton.

- Le Comice Agricole doit se dérouler à Calan pour septembre 1987.

Nous avons tout le temps de préparer cette manifestation. mais une réunion de la commission agricole aura lieu courant Mars avec la municipalité.

.../...

DOCUMENTATION

SITUATION GÉNÉRALE

3 arrondissements
42 cantons
261 communes dont 228 rurales (INSEE)
4 régions agricoles

POPULATION (INSEE)

Milliers	RGP 1975		RGP 1982	
	totale	active	totale	active
	563 888	218 961	590 889	241 960

* Traitement au 1/20

DONNÉES CLIMATOLOGIQUES

STATIONS	Pluviométrie (mm)		Températures (moyennes)	
	1985	Moyenne	Mini	Maxi
L'ORIENT	780	912	7,5	15,1
ANNES	682	796	7,7	16,1
CHERMEL	546	766	6,4	16,2
LANGONNET	897	1 100	5,7	14,9

EXPLOITATIONS AGRICOLES

nombre d'exploitations selon la taille en S.A. Utilisée (RGA et enquête 1985)

ha	1970	1979	1985
- de 5	9 013	6 449	5 933
5 - 10	6 275	3 855	2 747
10 - 20	10 790	7 060	5 475
20 - 35	5 631	6 270	5 816
35 - 50	1 036	1 818	2 222
50 et +	293	811	914
Total	33 038	26 063	23 107

VALEUR DES TERRES (1985 - 1 000 F/ha)

Region Agricole	Terres labourables		Prairies naturelles	
	*D	M/n	*D	M/n
Bretagne Centrale	19,7	16,0	24,7	11,0
Région Nord	21,2	18,0	32,0	11,7
Région Centrale	20,6	17,0	27,0	11,9
Région Sud	20,3	17,0	25,0	12,0
DÉPARTEMENT	20,7	-	11,8	-

RÉPARTITION DU TERRITOIRE

CÉRÉALES	97 707 ha	POMMES DE TERRE	5 850 ha
blé	37 157	dt plants	2 150
orge	31 049	dt primeurs	100
avoine	11 101	SURF. FOURRAGÈRES	302 300
maïs grain	12 000	dt prairies sarclées	14 300
mélanges	2 500	dt prairies cultivées	148 000
autres	2 600	dt S.T.H.	66 000
LÉGUMES	14 811	dt maïs fourrage	61 000
CHAMP	150	AUTRES DIVERS	8 412
MARCAJAGE			

SUPERFICIE AGRICOLE UTILISÉE: 429 230 ha

Paupérisées : 800 ha
Superficies boisées : 106 600
Territoire agricole non cultivé : 82 000
Étang en rapport : 500
Territoire non agricole : 68 005

SUPERFICIE TOTALE DU DÉPARTEMENT: 687 135 ha

CÉRÉALES

- Production et collecte (campagne 1985 - 1986)

Tonnes	Blé			Orge	Avoine	Maïs
	N	P	K			
Production	203 300	146 170	43 830	78 000		
Collecte	98 600	30 500	14 800	47 500		

LIVRAISONS D'ENGRAIS (tonnes d'éléments fertilisants)

	N			P			K			TOTAL
	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1983-1984	1984-1985	1985-1986	
Production	203 300	146 170	43 830	78 000						
Collecte	98 600	30 500	14 800	47 500						

CHEPTEL (effectifs au 31-12-1985) têtes

Total bovins	571 000	Total ovins	32 800
dt vaches	286 000	dt brebis	21 000
Chevaux	2 800	Ladines mères	95 000
Total porcins	918 000	Porcs, poulets	5 500 000
dt truies mères	69 000	Fuets de chair	17 800 000
Total caprins	5 750	Dindes, dindons	5 300 000

INSÉMINATION ARTIFICIELLE (bovins)

Nombre d'inséminations prévues et réalisées dans le département

RACE des taureaux	Normande	Fleischschaff	Autres	TOTAL
1970	92 500	103 500	55 000	249 000
1976	73 885	170 103	42 797	286 785
1984	27 827	229 359	47 825	305 011
1985	21 742	222 897	51 191	295 830

CONTRÔLE LAITIÈRE (bovins)

	1970	1975	1984	1985
Nombre d'étables	2 298	3 001	3 048	3 196
Nombre de vaches	38 109	73 311	105 909	107 111
Moyenne vache/étable	16,6	24,4	34,7	33,5
Moyenne lait/vache kg*	3 280	4 069	5 162	5 425

*actions brutes transformées

PRODUCTION LAITIÈRE (bovins)

	1975	1984	1985
Nombre de livreaux	21 430	13 807	12 210
Livraisons totales (1 000 hl)	8 234	11 966	11 722
collecte entreprise du département	6 604	8 696	8 529
Production totale (1 000 hl)	9 150	12 900	12 697
Taux butyreux moyen	38,9	40,3	40
Teneur matière protéique	32,2	32,2	32
Rendement moyen vache laitière/an hl	31,6	42,6	44

PRODUCTION DE VIANDE 1985

A / Production totale

	Têtes		T net	
	1975	1984	1975	1984
Équidés	390	117	407	130
Gros bovins	96 200	30 426	71 005	23 135
Veaux	127 030	13 452	37 042	3 520
Ovins	32 000	646	21 985	440
Porcs	1 477 000	121 914	1 375 250	113 167
Poules, poulins	110 950 000	131 820	105 156 000	124 150
Dindes, dindons	14 925 000	69 912	19 646 000	32 220
Paintards	1 710 000	1 881	1 065 000	1 170

Production d'œufs de consommation: 1 134 millions d'œufs.

B / Activité des abattoirs

VALEUR DES LIVRAISONS AGRICOLES (1985)

Livraisons végétales	581,0	millions F	7,9 %
dont céréales	229,0	50,6	3,1
dont porcs de terre	50,6	0,7	0,04
le/jour	272,9	3,7	0,05
Livraisons animales	6747,2	92,1	1,3
dont gros bovins	535,9	7,3	0,1
veaux	432,2	5,9	0,08
volailles, œufs	2 098,0	28,7	0,4
porcins	1 422,0	19,4	0,3
lait	2 063,3	28,2	0,4

COMPTE DE PRODUCTION ET D'EXPLOITATION (1985)

Production hors TVA	7 370,8	millions F
Consommations intermédiaires (H TVA)	2 572,5	
dont saliment du bétail	2 978,6	
Valeur ajoutée	4 792,3	
Total énergies	91,8	
Total ressources d'exploitation	4 884,1	

BASE DES EXPLOITATIONS (Optique livraison)

PRODUCTION D'ALIMENTS DU BÉTAIL (tonnes)

	Volailles	Bovins	Porcs	Lapins	Autres	Total
1984	784 819	159 577	441 215	29 299	4 996	1 419 906
1985	798 445	166 103	443 512	31 708	6 939	1 446 707

Fabrications à la ferme exclues.

AMÉLIORATION DES STRUCTURES

SBAFER					
1985 acquisitions	616 ha	actes	73		
retrocessions	820 ha	actes	139		
cumul acquisitions	23 285 ha	actes	3 527		
retrocessions	22 353 ha	actes	3 972		
NDEMNITÉS VIAGÈRES DE DÉPART ACCORDÉES					
1984 - nombre	526	ha libérés	9 038		
1985 - nombre	375	ha libérés	10 380		
GAEC - CUMA					
GAEC agréés en 1985	63	total en 1985	410		
CUMA agréés en 1985	5	total en 1985	196		
GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS					
V viande-nombre en 1984	19	en 1985	23		
Légumes-nombre en 1984	3	en 1985	3		

REMEMBREMENT		Nombre	Ha
Situation au 31-12-1985		7	18 500
Communes en cours		160	355 539
Remembrement et travaux connexes terminés			

BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE			
Demandes déposées à la DDA pour avis			
Étables	- en 1984	253	en 1985
Veaux	- en 1984	31	en 1985
Porcherie	- en 1984	155	en 1985
Poulaillers	- en 1984	41	en 1985
			(+ 33 clapiers)

AIDES À LA MODERNISATION		
DJA	en 1985	300
Plans de développement en 1985	134	cumul
		2 671
		849

PRETS BONIFIÉS 1985		Nombre	1 000 F
Jeunes agriculteurs		1 161	99 653
dont 1 ^{ère} installation		275	28 506

ADRESSES UTILES

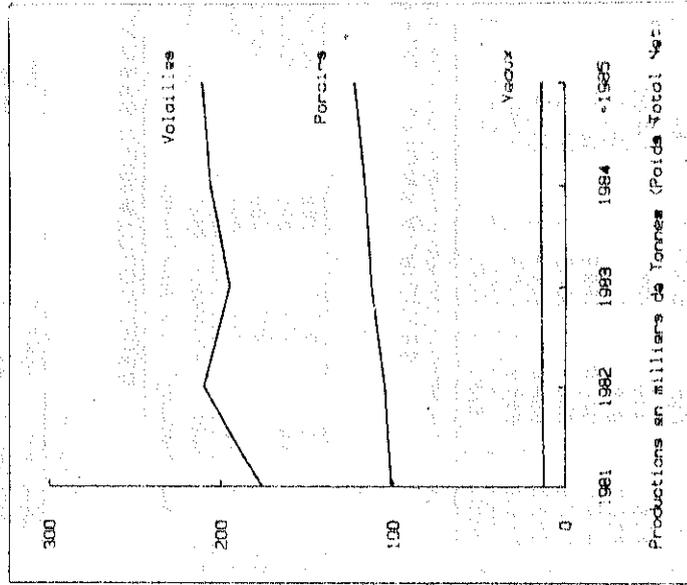
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
11, boulevard de la Paix
56018 - VANNES
à la même adresse. Tél. : 97 42 75 75
- Inspection des Lois Sociales en Agriculture
Office National Interprofessionnel des Céréales (ONIC)
Tél. : 97 42 75 75
- Direction de la Consommation et de la Répression des Fraudes
Services des Haras (circonscription d'HENNEBONT)
rue Victor Hugo
56700 - HENNEBONT
Tél. : 97 36 20 27
- Direction des Services Vétérinaires Départementaux
Z.U.P. de Mérimur
56000 - VANNES
à la même adresse. Tél. : 97 63 29 45
- Groupeement Morbihannais d'assainissement du Cheptel (GMAC)
Tél. : 97 63 09 09
- Chambre d'Agriculture du Morbihan
Trehomec, Boulevard de la Résistance
56000 - VANNES
à la même adresse. Tél. : 97 40 71 11
- Union Départementale des Groupements de Vulgarisation Agricole du Morbihan
Établissement Départemental de l'Élevage
Centre de Gestion et d'Économie Rurale
Tél. : 97 40 72 22
Tél. : 97 40 73 11
- Association Départementale pour l'Aménagement des Structures (ADASEA)
Comité Technique SBAFER
Tél. : 97 40 75 11
Tél. : 97 40 75 11
- Fédération de la Mutualité Agricole du Morbihan
Trehomec, Boulevard de la Résistance
56018 - VANNES CEDEX
à la même adresse et téléphone. Tél. : 97 63 63 26
et 97 63 54 44
- Caisse de Mutualité Sociale Agricole
Caisse Mutuelle de réassurances agricoles
CMRA
- Coopérative Agricole Morbihannaise d'insémination Artificielle et de Promotion Professionnelle d'Élevage
Kerbrunne en MOREAC
56500 - LOCMINE
Tél. : 97 60 02 81
- Association Départementale de Contrôle Laitier
Kerplege
56500 - LOCMINE
Tél. : 97 60 01 70
- Caisse Régionale de Crédit Agricole
Avenue de Keranguen
56006 - VANNES
Tél. : 97 40 56 00
- Crédit Mutuel de Bretagne
2, rue Charles Manach
56009 - VANNES
Tél. : 97 63 27 11

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Service Statistique

MORBIHAN

PRODUCTION DE VIANDE FINIE
(Évolution, 1980 - 1985)



MEMENTO AGRICOLE ET RURAL

1985

A.S CALAN

Lors de l'élection du nouveau Bureau, Monsieur Francis Le LAN a été élu président à la majorité des voix.

Cette première année de présidence ne lui réussit pas trop mal, l'équipe A qui joue en promotion de première division obtient des résultats satisfaisants.

D'une notoriété efficace et exemplaire, cet homme de terrain, issu de la promotion d'honneur, est quelque'un d'apprécié dans son entourage et au delà de son club.

Il est devenu un des rouages essentiel de l'association sportive Calanaise, souhaitons lui succès et longue vie au club.

Monsieur BIRGEL Charles, arbitre du club, nous représente sur tous les stades de la région. C'est un homme qui, par ses compétences et son dévouement, contribue à la bonne marche du club.

Messieurs Francis GUILLEMOTO et Michel le SAEC, ont une totale confiance renouvelée par l'ensemble des dirigeants et des joueurs, depuis le temps qu'ils entraînent le club avec abnégation.

Le 4 juillet, l'AS Calan s'est enrichie d'une section de tennis.

Composée de 25 adhérents, elle propose pour tous ceux qui désirent pratiquer le tennis, une cotisation annuelle fixée à 50 F pour les adultes et 25 F pour les enfants. Les mineurs devront se munir d'une autorisation parentale.
Inscription et Renseignements à la mairie.

Le Président d'Honneur.



Le bureau au grand complet

Equipe A

Après une troisième accession en 4 ans d'existence, l'équipe ~~Junior~~ se retrouve en promotion de 1ère Division. But recherché et atteint par les dirigeants et joueurs du club. Après un bon début de saison (coupe de l'ouest et championnat), l'ASC essaie de trouver ses marques et finalement ne se comporte pas si mal, puisque l'équipe occupe la 8ème place au classement général dans un groupe qui est reconnu très difficile et très relevé, par les spécialistes. Bon vent à l'équipe première pour qui le but cette année est le maintien avec un classement honorable. Il faut souligner aussi le bon comportement des nouveaux joueurs qui s'intègrent bien à l'équipe.

Equipe B

Le but de l'équipe Réserve qui est cette année l'accession à la division supérieure, va être très difficile car il y a déjà beaucoup de points de perdus. La cause est peut-être que l'équipe est tributaire de l'équipe ~~Junior~~ et doit souvent être diminuée pour compenser les absences de la Première.

Enfin le coup est encore jouable.

Bonne chance à l'équipe Réserve.



Equipe de Jeunes

Les Minimes et Cadets ont fusionnés avec l'A.S LANVAUDAN.

Coup de chapeau à ces deux équipes qui occupent toutes les deux la première place au classement général. Il faut souligner le sérieux de ces jeunes joueurs et aussi de leurs dirigeants (AS CALAN et AS LANVAUDAN) qui, en continuant dans cette voie, pourront assurer l'avenir des 2 clubs.

Pupilles à 7 : comportement moyen dans le championnat. L'effectif étant réduit, ce n'est pas si mal et leur carrière vient de débiter alors ils ont encore tout le temps de s'exprimer. N'est-ce pas Roland ? (leur conseiller technique du Samedi).

Débutants à 7 : Après une saison dernière catastrophique, ils se reprennent bien et font une saison tout à fait honorable en rivalisant avec les meilleures équipes du coin. Le fait d'avoir été pris, à main par Daniel STANGUENNEC et Patrick le SAEC le mercredi après-midi et le samedi, a changé le comportement de ces jeunes joueurs qui apprennent l'ABC du football.

Je pense qu'avec des résultats qui ne sont à mon avis pas si mal, le Président Francis le LAN et l'entraîneur Francis GUILLEMOTO doivent être satisfaits de l'AS CALAN.

Michel le SAEC.

INFORMATION

L'AS propose d'étendre ses activités à la gymnastique d'entretien.

Les cours débuteront le 9 janvier à la salle polyvalente tous les vendredis de 20H30 à 21H30.

Pour la période de janvier à fin juin 87, les tarifs sont les suivants : Adultes : 80 F

Adolescents : 40 F

AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'année 1986 a été une année chargée pour l'amicale, tant par les différentes activités qu'elle a organisées, que par les changements qu'elle a subis.

Ainsi l'amicale a organisé une soirée pot-au-feu le samedi 1er Mars en pleine période de verglas. Malgré cela la soirée connut un succès mérité.

Ensuite, et cela après différentes réunions de préparation sous la direction dynamique de Francis GUILLEMOTO, fut organisée la kermesse les 17 et 18 Mai.

Grâce à quelques nouveaux éléments, comme les chiens de dressage et acrobates, puis avec le concours d'une météo convenable, ce fut une kermesse très réussie.

Lors de l'assemblée générale en septembre, le Président et plusieurs autres membres du bureau, ont estimé devoir quitter la direction de l'amicale après plusieurs années de travail acharné. Ils méritent tous nos remerciements pour le dévouement et l'ardeur qu'ils ont toujours manifestés.

La première activité de l'année 1987 sera constituée par une réunion préparatoire à la soirée repas du Samedi 8 Février prochain.

Réservez cette date dès aujourd'hui et venez soutenir votre amicale aussi nombreux que par le passé !

Johan ERKELENS.



UN MECHOUI REUSSI

JUMELAGE

Dans le cadre du jumelage avec Ornaisons, trente deux Calanais sont partis en week-end du 13 au soir au 16 Juin 1986.

En partant chez nos amis Audois, les Calanais ont répondu à l'invitation, lancée en 1985 pour les fêtes de CALAN à pareille époque.

Pour ce voyage, la majorité des associations étaient représentées :

L'AS Calan, le Comité des fêtes, l'Amicale des parents d'élèves, le 3ème Age et la Commission Agricole.

L'accueil était parfait, un programme original, bien organisé, un séjour inoubliable où l'esprit d'amitié, culturel et sportif était de circonstance.

Le souvenir d'un week-end bien trop court.



Pour les personnes intéressées par une location à Ornaisons
Dès Maintenant, Renseignez vous au secrétariat de la mairie
de CALAN.

.../...

CLUB DU 3^{ème} AGE

Au mois de mai était organisé un voyage au Mont-St Michel. Malgré un temps maussade, nos quarante Calanais ont pu apprécier ce lieu touristique.

Cette journée s'est achevée par la visite du barrage de la Rance.



En septembre une quarantaine de membres du Club ont participé à la sortie de Saint-Marcel.

Après la visite du musée de la Résistance, un repas a été servi à MALANSAC.



Le 7 décembre a eu lieu le repas Annuel au Restaurant le SAEC sous la présidence de monsieur le Maire.

Après avoir fait l'éloge du Club, le maire a demandé à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à tous les anciens décédés en 1986.

Le dynamisme, l'amitié et la joie qui nous animent nous permettent de poursuivre des activités de plus en plus nombreuses.

Les membres du Club se réunissent le deuxième Mercredi de chaque mois à la salle Polyvalente.

Meilleurs Voeux pour la nouvelle Année.

La Présidente.

J. Le LEANNEC.

COMITE DES FETES



AUX FETES DE CALAN ON S'EST BIEN AMUSE

Le dimanche, tout au long de l'après-midi, un nombreux public a suivi, avec enthousiasme le déroulement des jeux inter-villes ainsi que les démonstrations de lutte bretonne au terrain des sports.

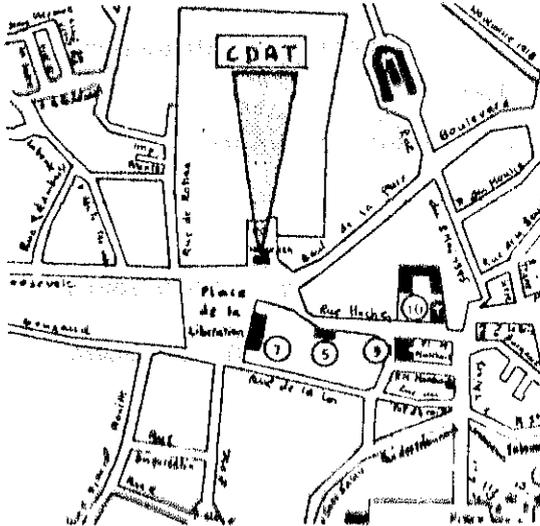
Le soir le repas organisé par le comité des fêtes a rassemblé quelque cent vingt convives qui ont vécu "une soirée mémorable dans une ambiance chaleureuse.

INFORMATIONS

Le Centre de Documentation de l'Armée de Terre du Morbihan a pour mission d'informer les jeunes sur les carrières offertes par l'Armée.

ARMEE DE TERRE

CENTRE DE DOCUMENTATION DU MORBIHAN
PLACE NAZARETH — 56017 VANNES
Téléphone : 97 47 35 15



JEUNES FILLES,

JEUNES GENS,

L'ARMÉE DE TERRE

vous renseigne sur les :

- Carrières d'officiers et sous-officiers (masculins et féminins)
- Carrières de militaires du rang sous contrat
- Lycées militaires
- Préparations militaires
- Brigade des Sapeurs-Pompiers
- V. S. L.

P. I. R. Coëtquidan

L'ARMÉE DE TERRE

ASSURE UNE PERMANENCE AUX LIEUX ET JOURS SUIVANTS

- VANNES :**
- du lundi au jeudi de 9 h 00 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 15
 - le vendredi de 9 h 00 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 30
- LORIENT :**
- Tous les mercredis entre 9 h 30 et 16 h 45 au bureau de Documentation des Carrières de la Marine, 28 bis, quai des Indes
- PONTIVY :**
- les 2^e et 4^e lundi de chaque mois entre 9 h 30 et 11 h 00 dans une salle de la Mairie
- PLOERMEL :**
- le 1^{er} lundi du mois de 15 h 00 à 16 h 30
 - le 3^e lundi du mois de 9 h 30 à 11 h 00 dans une salle de la Mairie
- AURAY :**
- le 1^{er} lundi du mois de 9 h 30 à 11 h 00 dans une salle de la Mairie
- LOGNON :**
- le 1^{er} jeudi de chaque mois de 9 h 30 à 11 h 00 dans une salle de la Mairie

L'ARMEE DE TERRE RECRUTE

- Plus de 900 postes sont ouverts par "concours" aux futurs bacheliers toutes séries de JUIN 1987 et désirant entrer à l'automne 1987 à l'Ecole Nationale des Sous-officiers.

- SPECIALITES OFFERTES : Infanterie, Alpinisme (montagne et ski), Blindés, Artillerie (missile Pluton et Roland), Transmissions (système RITA), Informatique, Linguiste, Génie, Electrotechnique, Pilote d'hélicoptère, Météorologie, Contrôle de la navigation aérienne, Mécanique hélicoptère, Electronique, Equitation, Moniteur de sport, Paramédicaux, Administration, etc ...

- INSCRIPTIONS : Dès à présent.

- CLOTURE DES INSCRIPTIONS :

- avant le 30 Avril 1987 pour les pilotes d'hélicoptères,
- avant le 15 Juin 1987 pour les autres spécialités.

- CONCOURS : le 02 Septembre 1987.

- ENTREE EN ECOLE : OCTOBRE 1987.

- 30 postes sont ouverts par "concours" aux futurs bacheliers des séries F 1, F 2 ou F 3 de JUIN 1987 et désirant entrer en Août 1987 à l'Ecole Supérieure du Matériel.

- SPECIALITES OFFERTES : Mécanique auto, Mécanique engin de T.P., Armement.

- INSCRIPTIONS : Dès à présent et jusqu'au 13 Mars 1987.

- CONCOURS : le 12 Mai 1987.

- ENTREE EN ECOLE : AOÛT 1987.

- Pour les titulaires du Brevet des Collèges ou du BEP âgés de 18 ans et n'ayant pas effectué le Service National, l'Armée de Terre ouvre deux recrutements en 1987 pour les Ecoles de Sous-officiers dans plusieurs spécialités :

- INSCRIPTIONS : Dès à présent.

- CLOTURE DES INSCRIPTIONS :

- avant le 01 Février 1987 pour entrée en Avril 1987,
- avant le 30 Juin 1987 pour entrée en Octobre 1987.

- ENTREE EN ECOLE : AVRIL 1987
OCTOBRE 1987

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS CONTACTER :

CENTRE DE DOCUMENTATION DE L'ARMEE DE TERRE
Place Nazareth
56017 - VANNES CEDEX

TPH : 97 - 47 - 35 - 15

ou l'une de nos Permanences.

SERVICE NATIONAL LONG "OPTION FORMATION"

Vous avez le niveau CAP, BEP ou plus, 18 ans ou plus, vous voulez effectuer un Service National à la carte, la Marine Nationale vous propose le Service National Long "Option Formation".

- Durée : 18 mois ou 24 mois
- Conditions :
 - Nationalité Française
 - Aptitude médicale
 - Tests
- Formation militaire, maritime et professionnelle : durée 11 semaines dans un Centre de Formation Maritime et dans une Ecole de spécialité de la Marine.
- Affectation dans une spécialité soit : sur un bâtiment (65%) à la mer - soit dans une unité à terre (35%) (dont 13% de postes outre-mer).
- Avantages : financiers
permissions
pécule
certificat de capacité professionnelle à l'issue du Service National
possibilité d'engagement à l'issue du Service National.

SPECIALITES OFFERTES

Transmetteur	FORMATION DE SPECIALITE EN
Timonier	UNITE (si titulaire de
Electromécanicien d'Aéronautique	certaines C.A.P.).
Fusilier	BOULANGER
Maître d'hotel	CUISINIER
Secrétaire	INFIRMIER
Cuisinier	PHOTOGRAPHE
Fourrier	MANOEUVRIER
Mécanicien	COMMIS AUX VIVRES
Mécanicien d'Aéronautique	MECANICIEN
Electrotechnicien	
Détecteur A.S.M.	
Détecteur	
Missilier	
Electronicien d'armes	

Le dépôt de candidature doit se faire 05 mois avant la date d'appel choisie, au Bureau de Documentation sur les Carrières de la Marine - 28, bis quai des Indes à lorient ou dans une permanence de celui-ci.

Dates d'appel : 1er février 1987 - 1er avril 1987 - 1er juin 1987 - 1er août 1987 - 1er octobre 1987 - 1er décembre 1987.



**BUREAU de DOCUMENTATION
sur les CARRIERES de la MARINE**

28, BIS QUAI DES INDES - BP 34 -
56000 - LORIENT NAVAL - TEL. : 97.64.44.97

INFORMATIONS

COMMENT DEVENIR "PILOTE D'AERONAUTIQUE NAVALE"

Deux portes d'entrée : Officier - Officier-Marinier

- 1 - OFFICIER:

Ecole navale sur concours pour candidats du niveau de mathématiques spéciales âgés de moins de 22 ans au 1^{er} janvier 1987. Dossier à établir avant le 1^{er} Mars 1987.

O.R.S.A. (Officier de réserve en situation d'activité)

Sur dossier pour candidats du niveau Bac+2 âgés de 21 ans à 27 ans. Dossier à établir avant le 1^{er} février 1987. Le personnel féminin peut postuler.

- 2 - OFFICIER-MARINIER:

Ecole de Maistrance sur concours pour candidats du niveau 1^{ère}. et terminale âgés de 16 à 19 ans et 6 mois au 1^{er} octobre 1987. Dossier à établir entre le 10 février et le 1^{er} avril 1987.

Ecole de pilotage : engagement direct 9 ans sur tests pour candidats du niveau terminale âgés de 17 à 25 ans.

DOSSIERS A ETABLIR DES A PRESENT AU BUREAU DE DOCUMENTATION SUR LES CARRIERES DE LA MARINE DE LORIENT OU DANS UNE PERMANENCE DE CELUI-CI.

RECRUTEMENT DE PERSONNEL MASCULIN POUR MARS 1987

Dossier à établir dès à présent au Bureau de Documentation sur les Carrières de la Marine - 28, bis quai des Indes ou dans une des permanences du bureau.

La Marine Nationale recrute du personnel pour le mois de mars 1987 dans les spécialités suivantes :

- INFIRMIER
- CONTROLEUR D'AERONAUTIQUE (guidage des avions - tour de contrôle)
- ELECTRONICIEN D'AERONAUTIQUE (Maintenance matériel électronique des avions)
- ELECTROMECHANICIEN D'AERONAUTIQUE (Maintenance matériel équipement et armement des avions).
- DETECTEUR ANTI-SOUS-MARIN (Spécialiste détection sous-marine)
- DETECTEUR (Spécialiste détections surface et aérienne).
- ELECTRONICIEN D'ARMES (Mise en oeuvre des systèmes d'armes sur les bateaux).
- RADIO TRANSMETTEUR (Spécialiste du chiffre).
- FUSILIER MARIN (Homme d'action)
- ELECTROMECHANICIEN DE SECURITE (Spécialiste de la sécurité à bord des navires).
- MECANICIEN DU SERVICE GENERAL (Spécialiste des moteurs - du froid - hydraulique):

ENGAGEMENT DIRECT SUR 03 ANS OU 05 ANS APRES TESTS ET SELECTION.

BULLETIN REPONSE

Vous pouvez noter sur cette feuille réponse, toutes vos remarques, vos observations, vos idées, vos critiques et nous retourner cette feuille.

Merci.

